

**GAUSSIN SA**  
**Société anonyme à Conseil d'administration**  
**au capital de 23.246.226 Euros**  
**Siège social : 11, Rue du 47<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie**  
**70400 HÉRICOURT**  
**676.250.038 RCS VESOUL**

---

*ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 18 MAI 2021*

*RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE*

1. Liste des mandataires sociaux et de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés
  - a. Monsieur Christophe GAUSSIN

<b>Fonction</b>	<b>Nom Société</b>
Président du Conseil d'Administration	SA GAUSSIN SA LEADERLEASE
Président	GAUSSIN ASIA PACIFIC PTE. LTD. MILESTONE FACTORY
Directeur Général	SA GAUSSIN SA LEADERLEASE
Administrateur	SA GAUSSIN SA LEADERLEASE
Gérant	SARL 3C CONSTRUCTION SCI LES ECOLES SCI IMMOBILIERE DU FAUBOURG 54
Représentant permanent	SA LEADERLEASE, gérante de : SCI HALL 7 SCI HALL 8 SCI HALL 9 bis SCI LES GRANDS VERGERS
Manager/Officer	GAUSSIN ADVANCE MOBILITY QFZ LLC (G.A.M.E.)
Salarié (Conseiller du Président de la Société)	METALLIANCE

- b. Monsieur Damien PERSONENI

<b>Fonction</b>	<b>Nom Société</b>
Administrateur	GAUSSIN SA

- c. Monsieur Volker BERL

<b>Fonction</b>	<b>Nom Société</b>
Administrateur	GAUSSIN SA LEADERLEASE SA OTHOGENRX VENOCK
Gérant	NEW AGE CONSULTING

d. Monsieur Martial PERNICENI

<b>Fonction</b>	<b>Nom Société</b>
Président	ASSURANCE FRANÇOIS SA
Administrateur	LEADERLEASE SA GAUSSIN SA
Gérant	SARL ACL SPEC Assurances François SCI Les Touristes

## 2. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

### Contrat de travail conclu en juillet 2020 entre Monsieur Christophe GAUSSIN, Président-Directeur Général de la Société, et la filiale de la Société, METALLIANCE :

- Dirigeant concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Président-Directeur Général de la Société ;
- Objet de la convention : Monsieur Christophe GAUSSIN, Président-Directeur Général de la Société, est engagé par la société METALLIANCE en qualité de Conseiller du Président de la société, Cadre Dirigeant ;
- Modalités : Monsieur Christophe GAUSSIN est notamment chargé de conseiller le Président de la société METALLIANCE sur les aspects stratégiques de la Société, ainsi que sur l'organisation et le fonctionnement au quotidien de la Société, moyennant le versement d'une rémunération mensuelle brute de 4.167 euros ;
- Durée de la convention : Contrat à durée indéterminée.

## 3. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en annexe du présent rapport (Annexe).

## 4. Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, il vous est indiqué que votre Conseil d'administration a, au titre de sa réunion en date du 30 septembre 2013, confirmé l'option du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration est composé de quatre administrateurs à savoir Messieurs Christophe GAUSSIN, Volker BERL, Damien PERSONENI et Martial PERNICENI.

## 5. Options de souscription ou d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions

### a. Attribution gratuite d'actions 2020-1

Le Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2020 a attribué 1.600.000 actions gratuites AGA 2020-1, soit 160.000 actions après regroupement des actions de la Société, à un bénéficiaire.

Monsieur Christophe GAUSSIN, en sa qualité de dirigeant, sera tenu de conserver 24.000 actions définitivement acquises (soit 15 % des actions définitivement acquises) au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

### b. Attribution gratuite d'actions 2020-2

Le Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2020 a attribué 1.500.000 actions gratuites AGA 2020-2, soit 150.000 actions après regroupement des actions de la Société, à un bénéficiaire.

Monsieur Christophe GAUSSIN, en sa qualité de dirigeant, sera tenu de conserver 15 % des actions définitivement acquises (soit 22.500 actions si toutes les actions gratuites sont définitivement acquises) au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

c. Attribution gratuite d'actions 2020-3

Le Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2020 a attribué 1.485.000 actions gratuites AGA 2020-3, soit 148.500 actions après regroupement des actions de la Société, à un bénéficiaire.

Monsieur Christophe GAUSSIN, en sa qualité de dirigeant, sera tenu de conserver 15 % des actions définitivement acquises (soit 22.275 actions si toutes les actions gratuites sont définitivement acquises) au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

d. Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2018-A

Le Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2020, a constaté l'acquisition définitive de 400.000 actions gratuites AGA 2018-A, soit 40.000 actions après regroupement des actions de la Société, par chacun de leurs bénéficiaires.

Monsieur Christophe GAUSSIN, en sa qualité de dirigeant, est tenu de conserver 10.000 actions définitivement acquises (soit 25 % des actions définitivement acquises) au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

e. Actions gratuites 2018-M

Monsieur Christophe GAUSSIN, en sa qualité de dirigeant, est tenu de conserver 125.000 actions définitivement acquises (soit 25 % des actions définitivement acquises) au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

***Pour le Conseil d'Administration***

\_\_\_\_\_ Christophe GAUSSIN \_\_\_\_\_  
Président

Annexe : Etat des délégations en matière d'augmentation de capital

**ANNEXE**

**ÉTAT DES DÉLÉGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN VIGUEUR**

DÉLÉGATION	MONTANT MAXIMUM	FIXATION DU PRIX	DURÉE	UTILISATION DATE / ÉMISSION *
<p>AGE 21/08/2018 - 12<sup>ème</sup> résolution : Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10% du capital social conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce</p>	<p>10% du capital social à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration</p>	<p>N/A</p>	<p>38 mois soit 21/10/2021</p>	<p>18/10/2018 Attribution gratuite de 1.600.000 actions nouvelles, soit 160.000 actions après regroupement des actions de la Société ;</p> <p>20/12/2018 Attribution gratuite de 5.000.000 actions nouvelles, soit 500.000 actions après regroupement des actions de la Société ;</p> <p>20/12/2018 Attribution gratuite de 2.840.000 actions nouvelles, soit 284.000 actions après regroupement des actions de la Société ;</p> <p>16/01/2020 Attribution gratuite de 3.310.000 actions nouvelles, soit 331.000 actions après regroupement des actions de la Société ;</p> <p>16/01/2020 Attribution gratuite de 2.850.000 actions nouvelles, soit 285.000 actions après regroupement des actions de la Société ;</p> <p>16/01/2020 Attribution gratuite de 4.995.000 actions nouvelles, soit 499.500 actions après regroupement des actions de la Société ;</p> <p>12/05/2020 Attribution gratuite de 9.000 actions nouvelles ;</p> <p>12/05/2020 Attribution gratuite de 40.500 actions nouvelles ;</p> <p>12/05/2020</p>

DÉLÉGATION	MONTANT MAXIMUM	FIXATION DU PRIX	DURÉE	UTILISATION DATE / ÉMISSION *
				Attribution gratuite de 40.500 actions nouvelles.
AGE 27/02/2020 - 3 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (placement privé).	20% du capital/an (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maximale de 20 %	18 mois soit 27/08/2021	- Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 350.000 euros par émission de 3.500.000 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,10 euro (montant total de 350.000 euros), représentant 350.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro après regroupement des actions de la Société.
AGE 27/02/2020 - 4 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce (IRPP)	20% du capital/an (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 27/08/2021	
AGE 27/02/2020 - 5 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou à des titres de créance	100% du capital (imputable sur le plafond global)	Déterminé par le conseil d'administration	26 mois soit 27/04/2022	
AGE 27/02/2020 - 6 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou à des	100% du capital (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	26 mois soit 27/04/2022	

DÉLÉGATION	MONTANT MAXIMUM	FIXATION DU PRIX	DURÉE	UTILISATION DATE / ÉMISSION *
titres de créance				
AGE 27/02/2020 - 7 <sup>ème</sup> résolution/8 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Hyperloop Transportation Technologies	1M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix résultant de la division de la valeur de la totalité du capital de la Société fixée à 250 000 000 de USD (son équivalent en euros) par le nombre total d'actions de la Société au jour de l'émission.	18 mois soit 27/08/2021	
AGE 27/02/2020 - 9 <sup>ème</sup> résolution/10 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à tous fonds ou entité gérés par Hyperloop Transportation Technologies	1M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix résultant de la division de la valeur de la totalité du capital de la Société fixée à 250 000 000 de USD (son équivalent en euros) par le nombre total d'actions de la Société au jour de l'émission.	18 mois soit 27/08/2021	
AGE 27/02/2020 - 11 <sup>ème</sup> résolution/12 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Hyperloop Transportation Technologies	20% du capital (imputable sur le plafond global)	Prix résultant de la division de la valeur de la totalité du capital de la Société fixée à 250 000 000 de USD (son équivalent en euros) par le nombre total d'actions de la Société au jour de l'émission.	18 mois soit 27/08/2021	
AGE 27/02/2020 - 13 <sup>ème</sup> résolution/14 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à tous fonds ou entité gérés par Hyperloop Transportation Technologies	20% du capital (imputable sur le plafond global)	Prix résultant de la division de la valeur de la totalité du capital de la Société fixée à 250 000 000 de USD (son équivalent en euros) par le nombre total d'actions de la Société au jour de l'émission.	18 mois soit 27/08/2021	
AGE 27/02/2020 - 15 <sup>ème</sup> résolution/16 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Doha Ventures Capital	25M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 27/08/2021	
AGE 27/02/2020 - 17 <sup>ème</sup> résolution/18 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à tous fonds ou entité gérés par Doha Ventures Capital	25M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 27/08/2021	
AGE 27/02/2020 - 19 <sup>ème</sup>	25M de nominal	Prix minimum	18 mois soit	- Augmentation de

DÉLÉGATION	MONTANT MAXIMUM	FIXATION DU PRIX	DURÉE	UTILISATION DATE / ÉMISSION *
résolution/20 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à la SICAV Aurore Invest Fund	(imputable sur le plafond global)	correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	27/08/2021	capital en numéraire d'un montant nominal de 250.000 euros par émission de 2.500.000 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,10 euro (montant total de 250.000 euros), représentant 250.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro après regroupement des actions de la Société.
AGE 27/02/2020 - 21 <sup>ème</sup> résolution/22 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à tous fonds ou entité gérés par la SICAV Aurore Invest Fund	25M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 27/08/2021	
AGE 27/02/2020 - 23 <sup>ème</sup> résolution/24 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à la SICAV Bright Cap Momentum Comfort	25M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 27/08/2021	- Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 150.000 euros par émission de 1.500.000 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,10 euro (montant total de 150.000 euros), représentant 150.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro après regroupement des actions de la Société.
AGE 27/02/2020 - 25 <sup>ème</sup> résolution/26 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à tous fonds ou entité gérés par la SICAV Bright Cap Momentum Comfort	25M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 27/08/2021	
AGE 27/02/2020 - 27 <sup>ème</sup> résolution/28 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à KBL LUX	25M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 27/08/2021	- Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 450.000 euros par émission de 4.500.000 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,10

DÉLÉGATION	MONTANT MAXIMUM	FIXATION DU PRIX	DURÉE	UTILISATION DATE / ÉMISSION *
				euro (montant total de 450.000 euros), représentant 450.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro après regroupement des actions de la Société.
AGE 27/02/2020 - 29 <sup>ème</sup> résolution/30 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à tous fonds ou entité gérés par KBL LUX	25M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 27/08/2021	
AGE 27/02/2020 - 31 <sup>ème</sup> résolution/32 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à IRIS	25M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 27/08/2021	
AGE 27/02/2020 - 33 <sup>ème</sup> résolution/34 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à tous fonds ou entité gérés par IRIS	25M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 27/08/2021	
AGE 27/02/2020 - 35 <sup>ème</sup> résolution/36 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Nice & Green	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 27/08/2021	
AGE 27/02/2020 - 37 <sup>ème</sup> résolution/38 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à tous fonds ou entité gérés par Nice & Green	10M de nominal (imputable sur le plafond global)	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 27/08/2021	
AGE 27/02/2020 - 39 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	15% de l'émission initiale	Conditions de l'émission initiale	Durée de la délégation dont la durée est la plus longue.	



DÉLÉGATION	MONTANT MAXIMUM	FIXATION DU PRIX	DURÉE	UTILISATION DATE / ÉMISSION *
AGE 27/02/2020 - 40 <sup>ème</sup> résolution : Fixation du plafond global d'augmentations de capital objets de délégations consenties dans les résolutions 3 à 38	Équivalent du nombre d'actions composant le capital social de la Société en date de la présente assemblée générale, et ce même si la résolution n°41 est adoptée et mise en œuvre			
AGOAE 23/07/2020 – 10 <sup>ème</sup> résolution : Délégation au Conseil d'Administration, en vue de l'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce	10% du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'AG (soit 2.233.703 actions)	Le prix maximal ne peut pas être de plus de 20 € par action (soit un maximum de 42.273.960 €)	18 mois soit 23/01/2022	Utilisation continue au titre du contrat de liquidité.
AGOAE 23/07/2020 - 11 <sup>ème</sup> résolution/12 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Al Attiya Motors and Trading Co.	25M de nominal	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 23/01/2022	
AGOAE 23/07/2020 - 13 <sup>ème</sup> résolution/14 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à tous fonds ou entité gérés par Al Attiya Motors and Trading Co.	25M de nominal	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 23/01/2022	
AGOAE 23/07/2020 - 15 <sup>ème</sup> résolution/16 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à Specialised International Services (SIS)	25M de nominal	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 23/01/2022	
AGOAE 23/07/2020 - 17 <sup>ème</sup> résolution/18 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée à tous fonds ou entité gérés par Specialised International Services (SIS)	25M de nominal	Prix minimum correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse, avec une décote maxi de 20 %	18 mois soit 23/01/2022	
AGOAE 23/07/2020 - 19 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de	15% de l'émission initiale	Conditions de l'émission initiale	Durée de la délégation dont la durée est la plus longue.	

DÉLÉGATION	MONTANT MAXIMUM	FIXATION DU PRIX	DURÉE	UTILISATION DATE / ÉMISSION *
capital avec ou sans droit préférentiel de souscription				
AGOAE 23/07/2020 - 21 <sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission réservée aux salariés de la Société (L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail)	1 % du capital social	Déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions légales	18 mois soit 23/01/2022	

\* Nous attirons votre attention sur le fait que le nombre d'actions gratuites attribuées mentionné peut être supérieur au nombre d'actions définitivement acquises par les bénéficiaires des actions gratuites.

\*

\* \*